



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par **VIGIE ACADEMY**, organisme de formation déclaré sous le n°93132380413 auprès du préfet de région : Provence-Alpes Côte d'azur, dont le siège social est situé au 4, rue de la république 13001 Marseille et immatriculé sous le n° SIRET 93366114200010.

Elles s'appliquent à toutes les commandes passées par des **entreprises, particuliers, salariés, indépendants**, ainsi qu'aux **apprentis** et **alternants**, sauf dispositions contractuelles particulières.

## 2. Nature des prestations

VIGIE ACADEMY propose :

- des formations professionnelles inter-entreprises, intra-entreprises et sur mesure ;
- des parcours d'accompagnement liés au journalisme, audiovisuel, communication, IA, podcast, tournage, montage, production et compétences transversales ;
- des prestations de conseil pédagogique.

Toutes nos formations relèvent de l'article L.6313-1 du Code du travail.

## 3. Documents contractuels

Toute prestation fait l'objet :

- d'un **programme de formation** détaillé,
- d'une **proposition commerciale / devis**,
- d'une **convention de formation** (entreprise / OPCO),



- ou d'un **contrat de formation professionnelle** (pour les particuliers).

La validation d'un devis ou la signature d'une convention vaut acceptation des présentes CGV.

## 4. Prix et modalités de facturation

Les prix sont exprimés en euros, **TVA non applicable — art. 293 B du CGI.**

Le prix comprend : animation, supports pédagogiques, évaluations, attestation de formation. Il ne comprend pas : repas, déplacements ou hébergements sauf mention contraire.

Une facture est établie à la commande ou à l'issue de la formation selon ce qui est précisé dans le devis.

## 5. Modalités de paiement

Sauf mention contraire :

- Les modalités de règlement, entre les parties prenantes à la convention, sont les suivantes : le règlement sera effectué par le client ou par son organisme collecteur avant le début de la formation. Le paiement est dû à réception de la facture. Paiement par virement bancaire, mandat ou carte bleue à l'ordre de VIGIE ACADEMY.

Modes de paiement acceptés : virement bancaire, mandat administratif, CB.

Tout retard de paiement entraîne, conformément à la loi :

- Pour toute somme non payée à l'échéance prévue, l'entreprise sera de plein droit redevable :
  - de pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points,
  - du paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant net de 40 € due au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L441-6 du code de commerce.
- Ces sommes seront exigibles à compter du lendemain de la date de paiement prévue sur la facture et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

## 6. Prise en charge par un OPCO

En cas de financement total ou partiel par un OPCO :

- Il appartient au **client** d'effectuer **la demande de prise en charge** avant le début de la formation.
- VIGIE ACADEMY doit recevoir l'accord écrit de l'OPCO avant la formation.
- À défaut de prise en charge confirmée, **la facture reste intégralement due par le client**.

## 7. Conditions d'annulation, de report et d'absence

### 7.1. Annulation à l'initiative du client

- Plus de 14 jours avant la formation : **sans frais**

A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ». Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

En cas d'annulation du fait du stagiaire bénéficiaire à moins de quatorze jours francs avant le début de l'une des actions visées dans le programme de formation, l'entreprise sera tenue de dédommager l'organisme de formation en lui versant à titre de dédit une indemnité dans les conditions suivantes :

	Annulation moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la formation	Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la formation	Annulation moins de 48 heures avant la formation
Indemnité de dédit	50% du coût global de la Formation (cf. 4.)	75% du coût global de la Formation (cf. 4.)	100% du coût global de la Formation (cf. 4.)

### Annulation d'une ou plusieurs séance(s) de formation

L'annulation d'une ou plusieurs séances de formation par l'Entreprise Bénéficiaire donnera lieu au paiement, par séance, d'une indemnité de dédit dans les conditions suivantes :

	Annulation moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la séance	Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance	Annulation moins de 48 heures avant la séance
Indemnité de dédit	50% du coût global par séance annulée	75% du coût global par séance annulée	100% du coût global par séance annulée

### Annulation de la participation d'un ou plusieurs Stagiaire(s) de la formation à une ou plusieurs séances

L'annulation de la participation d'un ou plusieurs Stagiaires à une ou plusieurs séance(s) de formation (hors le cas d'annulation totale de la participation d'un Stagiaire et or le cas de l'annulation total des séances) par l'Entreprise Bénéficiaire, donnera lieu au paiement d'une indemnité de dédit, par Stagiaire, dans les conditions suivantes :

	Annulation moins de 2 semaines mais plus d'une semaine avant la séance	Annulation moins de 1 semaine mais plus de 48 heures avant la séance	Annulation moins de 48 heures avant la séance
Indemnité de dédit	50% du coût global par Stagiaire / séance	75% du coût global par Stagiaire / séance	100% du coût global par Stagiaire / séance

Toute absence injustifiée de l'apprenant est facturable à 100 %.

## 7.2. Annulation à l'initiative de VIGIE ACADEMY

En cas d'annulation pour raison organisationnelle ou force majeure, VIGIE ACADEMY propose :

Si l'organisme de formation était exceptionnellement contraint d'annuler ou



d'interrompre l'action de formation, l'entreprise ou le bénéficiaire en serait informée dans les meilleurs délais par tout moyen écrit afin de convenir de leur report.

En cas d'événement de force majeure (tel que défini par la jurisprudence française) ne permettant pas à l'organisme de formation d'assurer tout ou partie de l'action de formation, celui-ci s'engage à rechercher toute solution permettant dans des conditions raisonnables de coût et de contraintes d'exploitation de poursuivre l'exécution normale des prestations objet des présentes.

Aucune indemnité annexe ne peut être réclamée.

## 8. Obligations et responsabilités

VIGIE ACADEMY s'engage à :

- fournir des formations conformes au programme annoncé,
- mobiliser des formateurs compétents,
- délivrer les documents obligatoires : convocation, feuille d'émargement, attestation.

Le client s'engage à :

- garantir la bonne participation des apprenants,
- respecter les consignes internes (sécurité, confidentialité, droit d'image),
- fournir les équipements nécessaires en distanciel (connexion, webcam, logiciel).

VIGIE ACADEMY ne saurait être tenue responsable des objets perdus, des dommages matériels ou d'un cas de force majeure.

## 9. Accessibilité – Handicap

VIGIE ACADEMY accueille les personnes en situation de handicap.

Un référent handicap est disponible pour étudier toute demande d'adaptation.

Certaines formations nécessitent toutefois des prérequis techniques pouvant limiter l'accessibilité.



## 10. Confidentialité

Les contenus pédagogiques, supports, documents, exercices et méthodologies transmis sont la propriété exclusive de VIGIE ACADEMY.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale est strictement interdite.

## 11. Protection des données (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement pour gérer les inscriptions, financements, attestations et obligations légales.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en écrivant à : [info@vigueacademy.com](mailto:info@vigueacademy.com).

Les données sont conservées selon les durées imposées pour les actions de formation.

## 12. Propriété intellectuelle

Les marques, logos et contenus de VIGIE ACADEMY restent sa propriété exclusive. Aucun droit de reproduction ou de modification n'est accordé sans autorisation explicite.

## 13. Force majeure

En cas d'événement imprévisible empêchant l'exécution normale de la formation (maladie, crise sanitaire, panne majeure, indisponibilité formateur...), VIGIE ACADEMY peut reporter la session sans indemnité.

## 14. Réclamations

Toute réclamation peut être adressée à :

[info@vigueacademy.com](mailto:info@vigueacademy.com)

ou via le **formulaire de signalement qualité** disponible sur notre site.

VIGIE ACADEMY s'engage à répondre sous 10 jours ouvrés.

## 15. Droit applicable et juridiction compétente

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de litige non résolu amiablement, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du siège de VIGIE ACADEMY.